

Objet

Liminaire CFDT – CAPN des 28 et 29 novembre 2019 – Recours en révision de l'évaluation professionnelle 2019 (gestion 2018)

Monsieur le Président,

En réaction au Nouveau Réseau de Proximité voulu par le Ministre Gérald DARMANIN et la destruction de l'actuel réseau de proximité, les agents de la DGFIP sont mobilisés depuis des mois pour revendiquer une offre de service public de qualité et l'arrêt immédiat des fermetures programmées des lieux d'accueil du public. Ils sont aussi mobilisés pour s'opposer à la suppression des 4 900 emplois annoncée d'ici 2022.

Ces suppressions incessantes de services et d'emplois participent grandement à la défiance du citoyen envers l'État et au recul du vivre ensemble. En effet, les services de proximité participent largement à l'acceptation de l'impôt, à l'équité fiscale, à la lutte contre la concurrence déloyale et contre la fraude ainsi qu'à l'accompagnement des usagers dans toutes leurs démarches administratives.

À l'opposé du projet de la DGFIP, les services de proximité voulus par la **CFDT Finances Publiques** sont vecteurs d'un développement économique local si on leur donne les moyens de fonctionner efficacement. Le projet DARMANIN, surfant sur des annonces médiatiques répétées, conduira la DGFIP à l'opposé de ce que défend la **CFDT**. Contrairement aux ambitions affichées, ce projet signe le désengagement de l'État dans les territoires et favorisera la radicalisation d'une frange de plus en plus importante de la population.

Pour la **CFDT**, les services publics doivent entre autre répondre à des besoins d'accompagnement de l'utilisateur, particulièrement prégnants avec le développement de l'administration numérique.

Les services de la DGFIP doivent être à proximité des usagers afin d'être réellement efficaces et jouer aussi un rôle de stabilisateur social. Les MSAP et maisons France Service, avec les moyens que compte leur donner la DGFIP, ne répondront pas à cette exigence, quoi qu'en dise la DGFIP.

Pour la **CFDT Finances publiques**, le réseau actuel de la DGFIP doit être préservé et servir de support à une offre de services publics plus étoffée. La vision purement budgétaire du NRP ne peut répondre à ces exigences.



En outre, la NRP aura une autre conséquence fâcheuse pour les agents. En effet, la concentration extrême des services va accélérer la réduction des possibilités de mobilité géographique et fonctionnelle ainsi que les possibilités d'évolution professionnelle des agents. Dans ce contexte, l'évaluation professionnelle est et sera plus encore un élément déterminant de mobilité et de promotion.

Par suite, les élus **CFDT Finances publiques** regrettent une nouvelle fois la suppression du 2^e recours en révision de l'évaluation professionnelle. Ce 2^e recours permettait de prendre de la distance et de la hauteur sur les situations des agents. Cette dé-contextualisation de l'examen des dossiers était un gage d'objectivité pour les agents qui voient ainsi régresser leurs droits, quand bien même leur est toujours ouverte la possibilité de saisir le juge administratif.

Nous remercions le bureau RH-1C pour sa disponibilité.

Les élus en CAPN

Karine ROUSSEAU et David BRAASCH

Expert : Renaud RECROSIO